

# Employé(e) de Vente Spécialisé(e), Produits Alimentaires

Placé sous l'autorité du commerçant, du responsable du point de vente, ou du manager de rayon, le titulaire du « CAP Employé(e) de vente spécialisé(e) » accueille et informe le client.



## OBJECTIFS

L'employé(e) de vente spécialisé(e) présente les caractéristiques techniques et commerciales des produits, conseille et conclut la vente. Il propose des services d'accompagnement et contribue à la fidélisation de la clientèle.

Il participe par ailleurs à la réception, à la préparation et à la mise en valeur des produits, et, le cas échéant, à leur expédition.

L'option « produits alimentaires » permet de travailler dans les commerces alimentaires de détail et chez les grossistes de produits frais ou secs.

L'employé informe les clients sur la fabrication et la composition des produits. Après avoir éventuellement pesé, coupé ou tranché les denrées, il réalise la vente elle-même. Il surveille l'état des réserves et des chambres froides ainsi que l'état marchand de l'espace commercial, et nettoie les équipements, le matériel et l'espace de vente. Il procède à la gestion des stocks par des opérations de comptage des produits (inventaire) et assure les réapprovisionnements.

## POUR ALLER + LOIN...

**Selon ses compétences et sa motivation, l'employé(e) commercial(e) pourra devenir employé(e) principal(e), adjoint(e) de rayon, manager de rayon.**

**La poursuite de la scolarité peut s'envisager sur un parcours Bac Professionnel (entrée en 2<sup>ème</sup> année - classe de 1<sup>ère</sup>).**

## Organisation

**L'enseignement est dispensé par la voie de l'apprentissage – durée 800 heures de formation – sur 2 années.**

Le calendrier d'alternance est adapté au secteur d'activité selon un rythme de 3 semaines par mois en entreprise et 1 semaine en centre de formation.

L'apprenti(e) perçoit une rémunération en pourcentage du SMIC variant selon l'âge et l'année de formation.

Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale.





## Une formation dynamique

Aide à la recherche du Maître d'Apprentissage avec un réseau de partenaires en place.

- Accompagnement à la signature du contrat.
- Conduite de projets pédagogiques professionnels et culturels.
- Visites régulières en entreprise - suivi pédagogique individualisé.

## Conditions d'admission

Le candidat doit justifier d'un niveau de scolarité de fin de 3<sup>ème</sup> et être âgé de 16 à 25 ans.

Le recrutement est réalisé sur dossier scolaire et entretien de motivation.

L'inscription sur l'établissement est effective lorsque le contrat d'apprentissage est signé.



## Contenu de la formation

La formation est organisée en modules et structurée en deux domaines

### Domaine des enseignements généraux

- Français, Histoire-Géographie
- Anglais
- Mathématiques, Sciences Physiques et Chimie
- Prévention-Santé-Environnement
- Education physique et sportive

### Domaine des enseignements professionnels

- Techniques de vente
- Suivi des produits alimentaires
- Présentation et animation du lieu de vente
- Règles d'hygiène et de conservation
- Économie-Droit



*Lycée*  
**agricole**  
Enseignement & formation

---

**Christophe DHAINAUT**  
Coordonnateur de la filière  
christophe.dhainaut@educagri.fr  
04 77 97 72 00  
Site de Montbrison-Précieux

---